

DU 3 AU 23 AVRIL 1898

LIERS

ANCE

pondance à l'Administrateur-Délégué, 6, rue des Quatre-Vents.

POUR LES ANNONCES

6, rue des Quatre-Vents, 6. — PARIS

association coopérative d'ouvrières couturières en robes et manteaux : *l'Avenir des travailleuses*.

Le chômage du lundi à Mons.

L'enquête entreprise par le Bureau de bienfaisance de Mons relativement au chômage du lundi est terminée. Elle a porté sur 788 ouvriers. Sur ce nombre il a été constaté que 61 ouvriers chôment quelquefois ou habituellement le lundi.

Le parti Ouvrier belge.

Le prochain congrès national du parti ouvrier belge se réunira le 10 avril à Verviers.

Le parti socialiste allemand.

Le prochain congrès du parti socialiste allemand se réunira à Stuttgart du 3 au 8 octobre.

LES

SALAIRES ET LA DURÉE DU TRAVAIL dans l'Industrie française.

L'enquête de l'Office du travail sur les salaires et la durée du travail dans l'industrie française, commencée en 1893, est aujourd'hui terminée. Le dernier volume « Résultats généraux » a paru. C'est le plus intéressant, car il nous donne une vue d'ensemble sur les diverses industries que l'enquête a étudiées séparément et nous fournit les éléments précis à l'aide desquels le législateur, l'économiste peuvent établir leurs projets et leurs déductions.

Il ne faudrait cependant pas attacher une foi absolue aux tableaux formant la partie principale du volume. Il y a par endroits des lacunes provenant de refus de répondre aux questionnaires des enquêteurs; et puis l'enquête est partielle, ne l'oublions point. Elle a porté seulement sur 2,957 établissements de l'industrie privée et englobé 674,000 personnes, c'est-à-dire le tiers du personnel occupé dans la grande et la moyenne industrie. Néanmoins, en dépit des cri-

ouvrier belge se réunira le 10 avril à Verviers.

Le parti socialiste allemand.

Le prochain congrès du parti socialiste allemand se réunira à Stuttgart du 3 au 8 octobre.

LES

SALAIRES ET LA DURÉE DU TRAVAIL dans l'Industrie française.

L'enquête de l'Office du travail sur les salaires et la durée du travail dans l'industrie française, commencée en 1893, est aujourd'hui terminée. Le dernier volume « Résultats généraux » a paru. C'est le plus intéressant, car il nous donne une vue d'ensemble sur les diverses industries que l'enquête a étudiées séparément et nous fournit les éléments précis à l'aide desquels le législateur, l'économiste peuvent établir leurs projets et leurs déductions.

Il ne faudrait cependant pas attacher une foi absolue aux tableaux formant la partie principale du volume. Il y a par endroits des lacunes provenant de refus de répondre aux questionnaires des enquêteurs; et puis l'enquête est partielle, ne l'oublions point. Elle a porté seulement sur 2,957 établissements de l'industrie privée et englobé 674,000 personnes, c'est-à-dire le tiers du personnel occupé dans la grande et la moyenne industrie. Néanmoins, en dépit des critiques que l'on adresse d'ordinaire à la statistique officielle, nous devons savoir gré à l'Office du travail d'avoir mené à bien cette tâche si importante. La statistique qu'il a édifiée aura le grand mérite, en tout cas, de n'être point sèche et aride, comme la plupart. Elle présente sous une forme compréhensive les éléments d'appréciation fournis par l'enquête, et les pages qui résument les résultats généraux sont d'une lecture attrayante. Nous allons y conduire le lecteur.

Les établissements visités sont, avons-nous dit, au nombre de près de 3,000. La durée *normale* du travail journalier, repos déduits, est de 10 ou 11 heures dans le département de la Seine, tandis qu'en province près d'un quart des établissements font 12 heures, 3 0/0 même, de très faible importance, font plus de 12 heures. Quant à la durée *effective*, pendant laquelle les ouvriers ont été effectivement présents au travail, elle est en moyenne de 10 h. 1/2. La durée la moins longue s'observe dans les mines de combustible, la plus longue dans le groupe des industries textiles. On fait des heures supplémentaires dans un peu moins de la moitié des établissements.

Le salaire ressort à une moyenne de 4 fr. 20 par ouvrier adulte, soit 6 fr. 15 dans le département de la Seine et 3 fr. 90 en province; et à 2 fr. 50 par ouvrière adulte, soit 3 francs dans la Seine et 2 fr. 50 en province.

Ces chiffres sont évidemment assez vagues, puisqu'ils sont établis simplement par unité d'effectif. Ils varient dans une large mesure avec la nature de

l'industrie, le plus ou moins de fini de produits, la région, la productivité de l'entreprise, enfin et surtout suivant la spécialité professionnelle.

L'enquête a permis de constater un fait assez curieux : on trouve souvent des ouvriers ayant dû faire un long apprentissage dont le salaire n'est pas supérieur à celui d'ouvriers sans métier. Ceci prouverait que l'apprentissage n'a d'autre but que de permettre à l'ouvrier de faire un travail qui sera ensuite toujours le même, de lui fournir ainsi un gagne pain et non de lui assurer un salaire plus ou moins élevé suivant la durée de l'apprentissage.

Le travail est payé à la journée ou aux pièces dans une proportion sensiblement égale. Ce dernier mode paraît, au total, plus avantageux au point de vue des salaires.

Les subventions en nature gratuites existent dans 17 0/0 des établissements de province produisant des objets de consommation domestique. Les primes à l'ancienneté ont été rarement observées. Quant à la participation aux bénéfices et aux gratifications notables, elles ne semblent pas non plus être d'un usage fréquent, surtout en province. Parmi les 2,957 établissements privés visités, en dehors des coopératives de production; l'enquête en a relevé 16 ayant institué la participation effective des ouvriers à leur bénéfices, avec publicité ou contrôle possible des bilans. 110 autres établissements, il est vrai, ont institué une participation réglementée ou distribuent régulièrement des gratifications d'une assez grande importance.

L'assurance contre les accidents est très répandue. Les caisses de secours sont nombreuses. On compte plus de moitié des ouvriers englobés par l'enquête affiliés à des caisses de secours mutuels. Enfin 2 à 3 0/0 des établissements observés ont organisé des caisses de retraite.

Tels sont, rapidement esquissés, les résultats généraux de l'enquête de l'Office du travail. De la lecture de ces intéressants documents on peut conclure que le genre de vie de l'ouvrier s'est beaucoup amélioré depuis un demi-siècle. Celui-ci consacre une somme beaucoup plus forte à son logement et à sa nourriture. Le salaire et les besoins ont progressé parallèlement et le bien-être a augmenté dans une large proportion. La part qu'il prélève sur son salaire pour se loger et se nourrir est à peu près la même qu'autrefois, mais comme le pouvoir d'achat de la monnaie n'a pas changé beaucoup, il en résulte que la consommation des objets de première nécessité s'est fortement accrue et que l'ouvrier moderne jouit d'une plus grande somme de bien-être.

G. LAURENS.

LE TRAVAIL DES RELÉGUÉS

Le *Journal officiel* a publié le rapport de M. Lebon, ministre des Colonies, concernant le service de la relégation à la Guyane et à la Nouvelle-Calédonie pen-

assez grande importance.

L'assurance contre les accidents est très répandue. Les caisses de secours sont nombreuses. On compte plus de moitié des ouvriers englobés par l'enquête affiliés à des caisses de secours mutuels. Enfin 2 à 3 0/0 des établissements observés ont organisé des caisses de retraite.

Tels sont, rapidement esquissés, les résultats généraux de l'enquête de l'Office du travail. De la lecture de ces intéressants documents on peut conclure que le genre de vie de l'ouvrier s'est beaucoup amélioré depuis un demi-siècle. Celui-ci consacre une somme beaucoup plus forte à son logement et à sa nourriture. Le salaire et les besoins ont progressé parallèlement et le bien-être a augmenté dans une large proportion. La part qu'il prélève sur son salaire pour se loger et se nourrir est à peu près la même qu'autrefois, mais comme le pouvoir d'achat de la monnaie n'a pas changé beaucoup, il en résulte que la consommation des objets de première nécessité s'est fortement accrue et que l'ouvrier moderne jouit d'une plus grande somme de bien-être.

G. LAURENS.

LE TRAVAIL DES RELÉGUÉS

Le *Journal officiel* a publié le rapport de M. Lebon, ministre des Colonies, concernant le service de la relégation à la Guyane et à la Nouvelle-Calédonie pendant l'année 1896.

À la Guyane, l'effectif des pénitenciers, à la fin de 1896, était de 1,852 hommes et 185 femmes. Les relégués hommes ont été employés à des réparations et constructions de bâtiments, de travaux d'art, de routes, à l'exploitation forestière, à la culture et à l'élevage; ils ont fabriqué 462,000 briques, exploité deux carrières, confectionné 982 mètres carrés de panneaux et 193 stores, 6,217 paires de souliers, 4,039 chapeaux de paille, etc. Le travail des femmes reléguées a produit 35,541 francs pour 42,607 journées de travail employées aux confections et au service intérieur.

À la Nouvelle-Calédonie, il y avait 2,725 hommes et 355 femmes. Ces condamnés ont été employés à des travaux d'entretien de toute nature à l'île des Pins, à la baie de Prony, à l'exploitation forestière.

LES

Produits ouvriers à l'Exposition de 1900

Nous sommes obligés de revenir sur cette importante question d'une Exposition ouvrière autonome à l'Exposition de 1900.

C'est de Marseille que nous recevons, — *Syndicat des menuisiers* — une première lettre, puis de Bourges, une deuxième — *Comité de propagande du Cher pour l'organisation d'une exposition ouvrière gratuite nationale à Paris en 1900*, — enfin un article de « *l'Employé d'Hôtel* », organe de la